

Relevé de décisions du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique Hauts-De-France
Séance du jeudi 15 décembre 2022

Etaient présents ou représentés :

Président du conseil d'administration	ARTIBA Abdelhakim
Personnalités extérieures :	ASSE Abdallah SAYDON Laurence MIXE Philippe
Collège A des professeurs des universités	FERGOMBE Amos LAUBER Jimmy MARCAL DE OLIVEIRA Kathia NACEUR Hakim
Collège B des autres enseignants chercheurs et enseignants	ENJALBERT Simon MAATI Christine VERHEYDE François WINTER Eric
Collège des personnels de Bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé Biatss	ABDOUNE Redoine LESUEUR Denis MEUNIER Grégory WIART Karine
Collège des Usagers	BERREHAR Gwenaelle
Membres de droit	BILLOT Eric, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Lille Monsieur le Directeur général des services Madame l'agent comptable
Membres invités	CHAMARET Sandra, directrice de l'école d'arts de Cambrai KABILA Abdelhak, vice-président délégué aux ressources humaines BARBIER Franck, vice-président du conseil de la formation MARKIEWICZ Eric, vice-président du conseil de la recherche VAGANAY François, directeur général des services adjoint, VARAGO Manuel, pour compte rendu
Ont donné pouvoir	DUBOIS Philippe à ARTIBA Abdelhakim LAGAE Véronique à FERGOMBE Amos DUBAR Laurent à MARCAL DE OLIVEIRA Kathia ALPHONSE-TILLOY Isabelle à WINTER Eric VERHEYDE François à MAATI Christine LAUBER Jimmy à ENJALBERT Simon SEGALA Solange à NACEUR Hakim HO-BA-THO Marie Christine à SAYDON Laurence VERHEYDE François à MAATI Christine à 15h30

Monsieur le Président du conseil d'administration accueille les conseillers à 14h 30.

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil débute à 14h 45.

Il demande au conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour un point relatif à la sortie de l'Ecole supérieure d'Arts de Valenciennes. Le conseil vote à l'unanimité pour cet ajout à l'ordre du jour.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022

Monsieur le Président présente le relevé de décisions de la séance du 13 octobre.

Décision

En l'absence de remarques, le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix le relevé de décisions.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE CONCILIATION ENTRE L'UNIVERSITÉ ET L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARTS DE DESIGN DE VALENCIENNES-ESAD

Monsieur le président présente au conseil les conclusions de la commission qui s'est réunie le 5 octobre 2022, composée de représentants de l'université et de représentants de l'Ecole. Il a été acté à l'unanimité des membres que L'ESAD quitte l'établissement expérimental.

Position :

S'agissant de l'école d'arts de Cambrai, le conseil souligne l'intérêt de développer des projets dans le domaine pédagogique et artistique pour le territoire du Cambrésis et du valenciennois. Dans ce cadre, l'appartenance de L'Ecole d'arts de Cambrai à l'établissement expérimental revêt un grand intérêt.

Décision

Le conseil d'administration approuve le retrait de l'Ecole supérieure d'Arts et de Design de Valenciennes de l'établissement expérimental.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

EVALUATION ET SORTIE DE L'EXPÉRIMENTATION

Monsieur le Président expose au conseil la demande au Ministère chargé de l'enseignement supérieur d'évaluation de l'établissement afin de sortir du régime expérimental.

Décision

Le conseil d'administration approuve la demande de sortie de l'expérimentation et sa pérennisation en grand établissement, concomitamment à la sortie de l'Ecole supérieure d'Arts et de Design de Valenciennes.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président présente aux membres la composition du bureau. Il précise que cette composition a vocation à aller jusqu'au terme de l'établissement expérimental.

- Madame HARMAND Souad, Professeur des Universités, Vice-Présidente du Conseil d'Administration ;
- Monsieur MARKIEWICZ Eric, Professeur des Universités, Vice-Président du Conseil de la Recherche ;
- Monsieur BARBIER Franck, Professeur des Universités, Vice-Président du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante ;
- Madame CALLENS-DEBAVELAERE Dorothee, Maitre de Conférences, Vice-Présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante ;
- Monsieur KABILA Abdelhak Professeur des Universités, Vice-Président délégué aux ressources humaines ;
- Monsieur PUDLO Philippe, Professeur des Universités, Vice-président délégué pour une université durable et inclusive ;
- Monsieur ABED Mourad, Professeur des Universités, Vice-Président délégué au numérique, à l'innovation pédagogique et à la stratégie de projets ;
- Monsieur KABILA Abdelhak Professeur des Universités, Vice-Président délégué aux relations avec les territoires et les campus ;
- Madame RIVENQ Atika, Professeur des Universités, Vice-Présidente déléguée aux relations entreprises et à la valorisation ;
- Monsieur HUFTIER Arnaud, Professeur des Universités, Vice-Président délégué à la culture, aux initiatives et à la citoyenneté.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix la composition du bureau.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

BUDGET RECTIFICATIF 2022 N°2

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières qui présente le budget rectificatif n° 2. Il explique une diminution des prévisions de recettes de 1 821 363 euros et un apport prévisionnel au fonds de roulement de 2 189 128 euros dû principalement à la non réalisation de tous les crédits de dépenses.

La modification des crédits ouvert est la suivante :

- Enveloppe de fonctionnement :

AE : - 200 000 €

CP : - 1 200 000 €

- Enveloppe de Personnel :

AE : - 400 000 €

CP : - 400 000 €

La consommation des crédits de personnel est moins importe que l'évaluation au budget initial, notamment du fait d'une non consommation de la provision pour ouvertures de nouveaux contrats.

Enveloppe d'investissement :

AE : 0 €

CP : - 1 200 000 €

Il s'agit de diminution de crédits relative aux opérations de travaux des bâtiments.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget rectificatif n° 2.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

BUDGET INITIAL 2023

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières qui présente le budget initial de l'exercice 2023. Il présente les caractéristiques du budget :

La dotation de l'Etat est estimée à 84 571 766€ hors INSA. La masse salariale augmente de +3,6 millions entre 2022 et 2023 contre + 0,6 million d'euros entre 2021 et 2022, principalement du fait de l'augmentation du point d'indice.

Le ratio Dizambourg se monte à 79,61% ce qui reste maîtrisé du fait de l'accompagnement de l'Etat sur le point d'indice. Pour l'opération de travaux du bâtiment Ronzier, 0,5 millions sont attendus en encaissement de la part de la communauté d'agglomération de Valenciennes. En 2023, 3,2 millions d'euros de Crédits de paiement sont prévus, ce qui a pour conséquence de diminuer la trésorerie et le fond de roulement de – 2 700 000 €.

Le contexte de la hausse du coût des matières premières entraînera une charge sur fonds propre pour l'établissement pour environ 300 000 €

Sur le plan des ressources, le plan de relance immobilier se monte à 12,3 millions d'euros pour rénover sur le plan énergétique les bâtiments les plus anciens de l'établissement.

Le financement NCU-PRELUDE, porté par l'Institut Catholique de Lille et l'Université Polytechnique Hauts-de-France, s'élève à 5 143 000 €. L'établissement s'est structuré pour être en capacité à répondre à de tels appels à projet.

Les recettes des contrats d'apprentissage sont en nette augmentation de près de 5 000 000 d'euros, cette situation favorable permet à l'établissement d'investir et d'avoir un résultat prévisionnel en quasi équilibre.

De manière générale, le niveau des recettes encaissées augmente en 2023 par rapport à 2022 de 6,5 millions d'euros.

Le total des dépenses se monte à 132 914 307 € répartis selon 3 masses :

- personnel = 86 890 536 €
- fonctionnement = 28 462 944 €
- investissement = 17 560 827 €

Le total des recettes se monte à 122 470 965 €

- fonctionnement (section 1) = 114 738 809 €
- investissement (section 2) = 7 732 156 €

Un résultat patrimonial prévisionnel négatif. Ce résultat égal à – **614 671 €** est la conséquence directe de l'augmentation prévisionnelle du coût des fluides que l'établissement

Un prélèvement sur le fonds de roulement prévisionnel s'établit à 7 743 342€ en raison notamment des opérations de rénovation des bâtiments.

La trésorerie est de 5 667 489 euros soit 20 jours de fonctionnement.

Position : le prélèvement sur le fond de roulement et le niveau de trésorerie doivent assurer à l'établissement une sécurité financière adaptée au contexte économique.

Tableau 2
Autorisations budgétaires - BI 2023 - UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

Dépenses			Recettes	
	Montants		Montants	
	AE	CP		
Personnel	86 890 536,00 €	86 890 536,00 €		Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	25 299 838,00 €	25 299 838,00 €	84 571 766,00 €	Subvention pour charges de service public
			562 091,00 €	Autres financements de l'Etat
			720 000,00 €	Fiscalité affectée
Fonctionnement	20 564 071,00 €	20 486 286,00 €	17 529 608,00 €	Autres financements publics
			6 430 632,00 €	Recettes propres
				Recettes fléchées **
			6 853 972,00 €	Financements de l'Etat fléchés
Investissement	14 142 827,00 €	18 205 827,00 €	4 363 862,00 €	Autres financements publics fléchés
				Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	121 597 434,00 €	125 582 649,00 €	121 031 931,00 €	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)			4 550 718,00 €	Solde budgétaire (déficit)

Tableau 4
Équilibre financier - BI 2023 - UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)		Financements (couverture des besoins)	
Solde budgétaire (déficit) *	4 550 718,00 €	Solde budgétaire (excédent) *	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>		<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	
<i>dont solde budgétaire FU</i>		<i>dont solde budgétaire FU</i>	
<i>dont solde budgétaire BAI</i>		<i>dont solde budgétaire BAI</i>	
<i>dont solde budgétaire SIE</i>		<i>dont solde budgétaire SIE</i>	
Remboursements d'emprunts	- €	- € Nouveaux emprunts	
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	3 608 645,00 €	3 288 645,00 € Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	8 159 363,00 €	3 288 645,00 € Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)	
Variation de trésorerie	- €	- 4 870 718,00 € Variation de trésorerie	
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>	468 211,00 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>	
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>		5 338 929,00 € <i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>	
TOTAL DES BESOINS	8 159 363,00 €	8 159 363,00 € TOTAL DES FINANCEMENTS	

Tableau 9

Tableau des opérations pluriannuelles - BI 2023 UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

A - Dépenses

Opérations (n° B0TP + non opération)	Nature	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
			AE ouverts au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reportées en année n	AE ouvertes au titre de l'année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reportés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'exercice n (AE)	Restes à payer au AE consommés en fin d'exercice n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)=(5)+(4)	(7)	(8)	(9)=(7)+(8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(11)-(6)	(13)=(11)-(9)
Total crédits de recherche	Personnel	7 246 183	4 924 288	4 027 03	7 46 145	1 119 600	1 354 752	4 924 288	4 027 03	7 46 145	1 119 600	1 354 752	1 202 748	-
	Fonctionnement et intervention	2 775 932	1 354 757	841 070	523 687	294 435	818 122	1 354 757	724 976	638 881	294 435	924 316	1 026 740	-
Total crédits d'enseignement	Inus le sement	1 953 851	1 467 701	1 468 851	257 810	750 07	372 827	1 467 701	1 468 851	257 810	750 07	372 827	41 173	-
	Personnel	9 713 945	842 845	842 845	-	1 974 732	1 974 732	842 845	842 845	-	1 974 732	1 974 732	7 566 312	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	Fonctionnement et intervention	5 547 684	556 575	556 575	-	1 956 918	1 956 918	556 575	556 575	-	1 956 918	1 956 918	2 954 151	-
	Inus le sement	1 347 214	160 07	160 07	-	428 000	428 000	160 07	160 07	-	428 000	428 000	903 657	-
	Inus le sement	55 544 356	52 544 356	52 538 356	105 000	7 000 000	7 105 000	44 217 356	43 688 356	624 000	5 250 000	5 874 000	-	6 477 000

pour information, répartition de opération pluriannuelle par n relappe s :

So s total personnel	16 590 123	5 767 704	5 021 568	7 46 145	2 753 384	3 526 538	5 767 704	5 021 568	7 46 145	2 753 384	3 526 538	8 366 033	-
So s total fonctionnement et intervention	8 323 616	1 951 332	1 437 616	523 687	2 271 363	2 756 040	1 951 332	1 321 451	638 881	2 271 363	2 911 234	4 080 531	-
So s total Inus le sement	62 875 311	54 427 584	54 025 074	402 810	7 400 07	7 905 827	45 700 584	44 775 074	921 810	5 753 07	10 674 827	5 44 370	6 477 000
TOTAL GENERAL	82 187 116	82 167 020	80 484 872	1 872 842	12 687 784	14 240 408	68 480 020	61 122 84	2 807 888	143 07 784	17 126 800	18 484 881	8 477 000

B - Recettes

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
				Montant	Endossement au titre des années antérieures	Endossement pour l'année n	Restes à endosser
		(1)	(2)	(3)=(1)-(2)	(4)	(5)	(6)=(3)+(4)+(5)
Total crédits de recherche	Financement de l'Etat	1 448 246	-	1 448 246	538 756	462 563	46 528
	Autres financements publics**	14 004 300	-	14 004 300	5 045 695	4 597 501	4 016 577
Total crédits d'enseignement	Financement de l'Etat	265 400	-	265 400	146 400	117 000	-
	Autres financements publics**	17 335 978	-	17 335 978	6 774 310	3 402 672	7 458 695
Total programmes pluriannuels d'investissement	Financement de l'Etat	36 426 610	-	36 426 610	25 338 000	6 728 610	4 360 000
	Autres financements publics**	7 975 000	-	7 975 000	7 312 500	562 500	-
TOTAL GENERAL	So s total financement de l'Etat	38 141 356	-	38 141 356	26 426 256	7 338 563	4 406 528
	So s total autres financements publics	39 244 878	-	39 244 878	19 132 395	8 563 073	11 175 213
	So s total autres financements	14 562 681	13 872 686	1 020 035	573 817	511 588	34 630
	TOTAL	82 872 826	13 872 686	78 608 289	48 122 463	18 778 224	16 800 807

Tableau 6
Situation patrimoniale - BI 2023 UPHF

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Personnel	86 890 536,00 €	Subventions de l'Etat	84 571 766,00 €
dont charges de pensions civiles*	25 299 838,00 €	Fiscality affectée	720 000,00 €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	28 462 944,00 €	Autres subventions	18 050 633,00 €
		Autres produits	11 396 410,00 €
TOTAL DES CHARGES (1)	115 353 480,00 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	114 738 809,00 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	- 614 671,00 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	114 738 809,00 €	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	114 738 809,00 €

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	614 671,00 €
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 300 000,00 €
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote part des subventions d'investissement versée au résultat de l'exercice	5 600 000,00 €
= CAF ou IAF*	2 085 329,00 €
* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement	

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement*	€	Capacité d'autofinancement*	2 085 329,00 €
Investissements	17 560 827,00 €	Financement de l'actif par l'Etat	4 591 829,00 €
Remboursement des dettes financières	€	Autres ressources	3 140 327,00 €
		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	17 560 827,00 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 817 485,00 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (5)-(6)		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	7 743 342,00 €

Tableau 1

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget initial 2023 UPHF (hors INSA)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
		En ET PT	En ET PT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois				
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	512 (1)		512
		Titulaires			
	Non permanents	65	41	106,0	
	CDD				
S'total EC		577,00	41	618	
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-	
BIATOSS	Permanents	455 (2)		455	
		CDI	16	3	19
	Non permanents	CDD	35	76	111
S'total Biatoss		506	79	585	
Totaux		1 083 (3)	120	1 203	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		1 083 (5)		Plafond global des emplois voté par le CA	

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le budget initial 2023.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE GESTION DES ACTIONS DE FORMATION CONTINUE ET DE FORMATION EN APPRENTISSAGE POUR 2023.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur des affaires financières qui présente les frais suivants :

- LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE
= coût partiel engendré par l'apprentissage dans les services communs et généraux de l'établissement (personnels contractuels + fonctionnement + charges patrimoniales)
- LA FORMATION CONTINUE
= coût des recettes réalisées 2022 (Région et secteur privé) x 18%

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les frais de gestion.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

BILAN DU CONTRAT D'ÉTABLISSEMENT À MI PARCOURS

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le directeur général des services qui présente une synthèse des jalons et axes principaux inscrits dans le contrat.

1/ partenariat avec la fédération universitaire polytechnique de Lille (Institut Catholique)

Le contrat d'association mis en œuvre au 1^{er} mars 2022 a permis le développement des diplômes co accrédités, à ce jour la cible 2025 est dépassée. 5 projets communs d'envergure ont été mis en place comme par exemple PRELUDE et les modules polytechniques (45 modules à ce jour pour 50 cible 2025), ainsi que l'école doctorale avec l'UPHF comme établissement principal

2/ politique scientifique. La cible 2025 relative à la visibilité des publications scientifique sur la plateforme HAL est déjà atteinte, le développement des ressources issus des contrats présente encore des marges de progression pour atteindre la cible 2025.

3/ le pilotage du système d'information décisionnel a progressé par la mise en place de différents outils et de contrats d'objectif et de moyens avec l'INSA et les composantes de formation et de recherche.

4/ la fonction immobilière présente un bilan très évolué sur les objectifs de performance énergétique. De même, la marche vers la dévolution du patrimoine a reçu un rapport intermédiaire de la part de l'inspection générale très favorable. Néanmoins, un effort reste à faire sur le taux d'occupation des locaux pour atteindre la cible 2025.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le bilan du contrat d'établissement à mi parcours.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

ACTIONS FINANÇÉES PAR LA CONTRIBUTION VIE DE L'ÉTUDIANT ET DE CAMPUS

Monsieur le Président donne la parole à madame la Vice-présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante qui présente la programmation pour l'année 2023.

Dans la limite de 12 000 étudiants en formation initiale, la répartition des actions est la suivante :

- FSDIE: **12,60 € par étudiant** (respect du taux plancher de 30%) soit 151 200€ (contre 138 600€ en 2022)
- Centre de santé : **6,30€ par étudiant** (respect du taux plancher de 15%), soit 75 600 € (contre 69 300€ en 2022)
- Appels à projets et Projets transversaux : **le delta non alloué** sera attribué sur présentation de projets pour les appels à projets. Il servira aussi à financer des projets pluriannuels structurants plus ambitieux, (montant prévu 543 200€)

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la programmation des actions financées par la contribution vie de l'étudiant et de campus.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CRITÈRES D'EXONÉRATION DES DROITS INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS.

Monsieur le Président donne la parole à madame la Vice-présidente déléguée à la réussite étudiante et à la vie étudiante qui présente la politique d'exonération partielle des droits d'inscription différenciés appliqués aux étudiants extracommunautaires applicables à l'UPHF et à l'INSA Hauts-de-France pour l'année universitaire 2023-2024

1) Rentrée 2023-2024 primo-entrants :

Les étudiants extracommunautaires (non issus des pays de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou de Suisse) s'inscrivant pour la première fois à l'UPHF ou à l'INSA Hauts-de-France en BUT, DUT, DEUST, Licence, Licence Professionnelle, Master ou dans un cycle d'ingénieur à la rentrée 2023/2024 devront s'acquitter des frais d'inscription différenciés. Ces frais sont portés au tarif de 2770 € pour une inscription en 1^{er} cycle (cycle préparatoire ingénieur, DEUST, DUT, Licence, LP et BUT) et de 3770 € pour une inscription en 2nd cycle (Master ou cycle ingénieur).

Une politique d'exonération partielle est mise en place pour l'année universitaire 2023-2024, dans la limite réglementaire de 10% des étudiants acquittant des droits d'inscription.

Dans ce cadre, les Conseils d'Administration de l'UPHF et de l'INSA HdF ont adopté un critère d'exonération partielle commun, permettant de réduire les frais d'inscription à 170 € en 1^{er} cycle, 243 € en Master et 601 € pour une année du cycle ingénieur (ces frais sont donnés à titre indicatifs, ils peuvent être modifiés chaque année par arrêté ministériel). Ce critère concerne les étudiants issus des pays les moins avancés bénéficiant de l'aide publique au développement et établie par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE effective en 2023 (cf. liste ci-dessous effective en 2022). A ces pays s'ajoute le Liban.

Pour les étudiants en formation d'ingénieurs de l'INSA HdF, elle est annuelle et réservée à la première année d'inscription à l'INSA HdF, conformément à la politique du groupe INSA. Pour les autres formations de l'UPHF et de l'INSA HdF, l'exonération est acquise sur le cycle.

A : Afghanistan — Angola.

B : Bangladesh — Bénin — Bhoutan - Burkina Faso — Burundi.

C : Cambodge — Comores.

D : Djibouti.

E : Erythrée — Ethiopie.

G : Gambie — Guinée — Guinée-Bissau.

H : Haïti

I : Iles Salomon.

K : Kiribati.

L : Lesotho — Libéria.

M : Madagascar — Malawi — Mali — Mauritanie — Mozambique — Myanmar.

N : Népal — Niger.

O : Ouganda.

R : République centrafricaine — République démocratique du Congo — République démocratique populaire lao (Laos) — Rwanda.

S : Sao Tomé-et-Principe — Sénégal — Sierra Léone — Somalie — Soudan — Sud-Soudan.

T : Tanzanie — Tchad — Timor-Leste — Togo — Tuvalu.

Y : Yémen.

Z : Zambie

La Colombie, le Vietnam, la Tunisie entrent aussi dans le cadre de l'exonération partielle pour les élèves-ingénieurs de l'INSA HdF. De même, les étudiants admis en BUT ou en licence professionnelle, dans le cadre de la convention MEXPROTEC, bénéficieront de l'exonération partielle indiquée ci-dessus.

2) Etudiants inscrits à l'UPHF ou à l'INSA HdF en 2022 (ou avant) :

Les étudiants extracommunautaires inscrits à l'UPHF et à l'INSA HdF (hors élèves ingénieurs) exonérés partiellement à la rentrée 2022 (ou avant) relevant des points 1) et 3), le resteront à la rentrée 2023 sauf s'ils changent de cycle. Un étudiant exonéré partiellement au titre de l'excellence, qui ne valide pas son année, ne pourra plus prétendre à l'exonération partielle.

3) Examen des dossiers de demande d'exonération partielle des droits d'inscription en master présentés au titre de l'excellence du parcours académique :

Les étudiants extracommunautaires possédant une carte d'étudiant de l'année en cours et issus de pays ne répondant pas au critère géographique présenté au 1), pourront déposer un dossier de candidature à une exonération partielle pour leur inscription en master au titre de l'excellence de leur parcours (sauf pour une inscription en master international transport – énergie).

Lors d'un changement de cycle, les étudiants extracommunautaires ayant bénéficié de l'exonération partielle au titre du critère géographique, devront déposer un dossier au titre de l'excellence de leur parcours académique pour leur permettre de conserver leur exonération.

Cette demande sera à faire lors de la première inscription à l'UPHF ou à l'INSA HdF ou lors d'un changement de cycle pour les étudiants inscrits à l'UPHF ou à l'INSA HdF. Une commission examinera selon des critères d'excellence les dossiers déposés.

L'étudiant qui demande à bénéficier d'une exonération partielle, au titre de l'excellence du parcours académique, devra justifier par tous moyens de la qualité de son dossier (moyenne de 14/20 sur l'ensemble des cycles licence et master (ou équivalent), classement, progression...).

La commission se réunira deux fois : mi-octobre et mi-novembre 2023, chacune des composantes et l'INSA HdF y seront représentés. Un arrêté conjoint du directeur de l'INSA HdF et du président de l'UPHF établira la composition nominative de cette commission. Les décisions prises par les chefs d'établissements sur proposition d'un classement souverain de la commission, dans la limite du nombre d'exonérations arrêté par l'UPHF et l'INSA HdF, seront envoyées aux étudiants candidats par les gestionnaires de la commission.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les critères d'exonération des droits d'inscription des étudiants.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

PLAN D'ACTION QUALITÉ

Monsieur le Président laisse la parole à Madame la responsable du plan de la cellule d'aide au pilotage, qui présente le plan d'action « Démarche qualité » au sein de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

3 objectifs sont priorisés: Processus Archives
Processus Patrimoine
Processus Suivi des conventions

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le plan d'action qualité.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

PLAN DE CONTRÔLE INTERNE

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le responsable de la cellule d'aide au pilotage, qui présente le plan d'action de contrôle interne au titre de l'année 2023 au sein de l'Université Polytechnique Hauts-de-France.

Proposition du plan d'action 2023

Risques priorités pour 2023	Contexte	Plan Action 2022	Etat avancement UPHF 2022	Plan Action 2023
1 - Paiement des intervenants extérieurs ne respectant pas la circulaire N°2017-078 du 25/04/2017 (paiement mensuel)	Les intervenants extérieurs doivent être payés mensuellement, mais les états de paiement provenant des composantes ne suivent pas les délais.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des dossiers non validés (motifs des rejets - processus de relance...) - Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs partagés) - Réflexion sur un outil de dématérialisation. - Etats de paiement automatisés (IUT) à généraliser - Revoir process de paie des vacataires 	A chaque clôture VT, une mesure des indicateurs mis en place est transmise aux services de la DRH. Aussi une liste de dossiers non validés est envoyée à l'ensemble des composantes pour régulariser les paiements au regard du service fait. Enfin un accompagnement personnalisé est réalisé pour recenser les difficultés de chaque acteur.	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des dossiers non validés (motifs des rejets - processus de relance...) - Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs partagés) - Les directions seront associées pour 2023. - Réflexion sur un outil de dématérialisation. - Etats de paiement automatisés (IUT) à généraliser - Revoir process de paie des vacataires
2 - Convention ou contrat dont l'exécution n'est pas justifiée à temps par défaut de suivi administratif, empêchant le recouvrement	Des projets sont déposés auprès de financeurs donnant lieu à un conventionnement dont le recouvrement s'annonce impossible faute d'exécution du projet et/ou de capacité à le justifier. Le contexte post crise sanitaire peut rendre critique pour l'établissement la non exécution des ressources propres prévisionnelles	<p>Détermination d'indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de consommation du budget - Respect de l'échéancier de facturation - Taux de recouvrement des conventions - Taux éligibilité des dépenses <p>-Ecriture d'un guide des bonnes pratiques sur l'éligibilité des dépenses par type de financeur.</p> <p>OSCAR:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation de l'outil aux directeurs de labos pour généralisation - résolution du pb de connection SIFAC/Oscar (parties recettes et dépenses) - Déploiement de Oscar au sein du PDP à envisager -Procédure commune 	<p>Détermination d'indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de consommation du budget- relance du SID en-cours - Respect de l'échéancier de facturation - Respect envoi CDV - Taux de recouvrement des conventions- calcul en cours via données des OSCAR <p>OSCAR: L'installation de la connection avec SIFAC en mode test fin 2022.</p>	<p>Détermination d'indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de consommation du budget (relance du SID) - Respect de l'échéancier de facturation (Travail rapprochement CDV-facturation -encaissement DRV-AC) - Taux de recouvrement des conventions (Analyse des données) - Taux éligibilité des dépenses (une étude manuelle est à prévoir DRV) - Création d'un tableau (Montant convention-Montant CDV-Montant facturé-montant encaissé) <p>-Ecriture d'un guide des bonnes pratiques sur l'éligibilité des dépenses par type de financeur.</p> <p>OSCAR: (Si la connection fonctionne)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Présentation de l'outil aux directeurs de labos pour généralisation - résolution du pb de connection SIFAC/Oscar (parties recettes et dépenses) - Déploiement de Oscar au sein du PDP à envisager -Procédure commune
3 - Délai de paiement des fournisseurs supérieur au cadre légal (30 jours)	Différentes causes entraînent un retard de paiement: la commande est traitée en régulation, la validation du service fait tardivement, le groupe de marchandises ne correspond pas au compte général, un gestionnaire est absent à un stade du traitement, la facture n'est pas déposée sur chorus pro	<ul style="list-style-type: none"> -Plan d'action : formaliser la procédure achats. - Relance des formations règles comptables et financières et outils (ensemble de l'établissement). - Analyse des causes des retards de paiement - Partage des indicateurs déterminés en 2021 avec les composantes et services (détermination d'objectifs communs). 	<ul style="list-style-type: none"> -La procédure achats a été formalisée. - Les formations règles comptables et financières et outils ont été relancées -Le suivi annuel par composante est toujours réalisé. L'analyse montre une réduction de 2/3 du risque financier sur 2 ans cependant le nombre de factures payées en retard reste stable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partage régulier des indicateurs déterminés avec les composantes et services (détermination d'objectifs communs) - Analyse des causes des retards.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le plan de contrôle interne pour l'année 2023.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

BILAN D'ACTIVITÉS VALUTEC

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le directeur de la filiale de l'Université VALUTEC.
Il présente une synthèse des comptes de la société de la façon suivante :

	2020	2021
Produits d'Exploitation	1 862 915 €	2 198 568 €
Charges d'Exploitation	1 951 096 €	2 201 595 €
PERTE D'EXPLOITATION	-88 181 €	-3 027 €
Produits Financiers	26 €	17 €
Charges Financières	5 129 €	6 559 €
PERTE FINANCIERE	-5 103 €	-6 542 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-93 284 €	-9 569 €
Produits Exceptionnels	3 000 €	42 €
Charges Exceptionnels	4 €	0 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 996 €	42 €
PERTE DE L'EXERCICE	-90 288 €	-9 527 €

PASSIF		
	2020	2021
Capital	152 000 €	152 000 €
Réserves Statutaires	15 200 €	15 200 €
Réserves réglementées et autres réserves	211 851 €	121 562 €
Résultat de l'exercice	-90 288 €	-9 527 €
CAPITAUX PROPRES	288 762 €	279 235 €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	384 208 €	315 567 €
Avances et acomptes reçus sur commande	9 017 €	0 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	360 783 €	377 410 €
Dettes fiscales et sociales	260 247 €	329 569 €
Autres dettes	55 156 €	11 803 €
TOTAL DU PASSIF	1 807 755 €	1 947 327 €

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le bilan d'activité de la société Valutec.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CAMPAGNE D'EMPLOI DES ENSEIGNANTS

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Vice-président délégué aux ressources humaines qui présente la campagne suivante :

Recrutement Enseignants-Chercheurs (document rectifié)		
Composante de Formation/ Etablissement composante	Nature du support	Postes mis à la campagne d'emplois
ISH	PR	1 poste de PR mis au recrutement en CNU 18
	MCF	2 postes de MCF mis au recrutement en CNU 11
	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 10
	MCF	2 1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 06
	PR	1 poste de PR mis au recrutement en CNU 06
	PR	1 poste de PR mis au recrutement en CNU 05
IUT	PR	4 poste de PR mis au recrutement en CNU 26
	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 63
	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 14
	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 07
	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 06
	PR	1 poste de PR mis au recrutement en CNU 60
Postes UPHF en service partagé à l'INSA	MCF	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 27
	MCF P R	1 poste de MCF mis au recrutement en CNU 26 de PR en CNU 26 (transformation de MCF en PR)
	PR	2 postes de PR mis au recrutement en CNU 60
	MCF	1 Poste de MCF mis au recrutement en CNU 71/18
	MCF	1 Poste de MCF mis au recrutement en CNU 62

Recrutement enseignants du 2nd degré - 2ème campagne		
Postes UPHF en service partagé à l'INSA	PRAG/PRCE	1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en Mathématiques
	PRAG/PRCE	1 poste de PRAG/PRCE mis au recrutement en Anglais

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la campagne d'emploi 2023 des enseignants.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

CAMPAGNE D'EMPLOI DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ,BIATSS

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le directeur général des services qui présente la campagne suivante :

COMPOSANTE OU SERVICE	Catégorie d'emploi du poste demandé	Nombre de postes demandés	BAP	CE / CI / TH	Profil du poste	Demande acceptée ? O/N
DAF	ADJENES	1		TH		O
SCD	TECH	1	F	CI		O
DG	IGE	1	J	CI	Chargé-e du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation	O
CERAMATHS	IGE	1	B	CE	Sciences des matériaux	O
DNUM	ATRF	1	J	CE	Gestionnaire et pilotage	N
	TECH	1	E	CE	Gestionnaire de parc	O
	TECH	1	F	CE	Audiovisuel	N
	IGE	1	E	CE	Administrateur Systèmes et Réseau	N
	IGE	1	F	?		N
	IGE	1	E		Intégrateur	O
LARSH	IGE	1	F	CI	Ingénieur-e des systèmes et techniques audiovisuels et multimédia	O
LAMIH	IGR	1	C	CI		O
	IGE	1	E	CE	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	O
IEMN	TECH	1	C	CE		O
ISH	ATRF	2	J	CI		O
SAC	TECH	1	F	CE	Culture scientifique	O
PFVE	ATRF	1	J	CE		O
	TECH	1	J	CI		O
AIP	IGE	1	E	CE	Virtualisatin des ressources informatiques	N
	IGE	1	C	CI/CE	Maintenance et durabilité	N
	ASI	1	C	CI/CE	Conception mécanique CAO-CFAO	N
	TECH	1	C	CE		N
	TECH	1	J	CI	Secrétariat / gestion financière	N
UPHF	IGR	1	J	CI	Administration et pilotage	O

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la campagne d'emploi 2023 des personnels BIATSS.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

RÉGIME INDEMNITAIRE DE L'INTÉRESSEMENT

Monsieur le Président présente au conseil une modification du régime de l'intéressement consistant à améliorer les indemnités allouées aux porteurs des projets recherche financés. Le montant annuel maximum pouvant être attribué par bénéficiaire est fixé à 45 000 euros. Ce plafond est unique pour les deux établissements.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la modification du régime de l'intéressement.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Vice-président délégué pour une université durable et inclusive qui présente le plan de sobriété. L'objectif est de trouver et de mettre en place les bonnes pratiques au sein des services de l'établissement.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le plan de sobriété.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

PLAN DE DÉLESTAGE ÉNERGÉTIQUE

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le directeur général des services adjoint qui présente le plan suivant :

Calendrier

- J-3 : annonce d'un risque de délestage
- J-1 : confirmation avant 17 h d'un délestage programmé le lendemain avec deux plages horaires possibles:
 - délestage de 2 heures entre 8 h et 13 h
 - délestage de 18 h à 20 h

Décisions de l'UPHF en fonction des horaires de délestage

- Si un délestage de deux heures est annoncé de 8 h à 13 h :
 - Fin des enseignements et de toutes les activités (hors plan de continuité) à 18 heures J-1, évacuation et fermeture des locaux
 - Déclenchement du plan de continuité (phase opérationnelle) à 18 h à J-1
 - Reprise des activités aux horaires habituels à J+1
- Si un délestage est annoncé de 18 h à 20 h :
 - Information de tous dès J-1 à 18 h
 - Arrêt des enseignements à 15 h 30 et des autres activités à 16 h, jour J, évacuation et fermeture des locaux
 - Déclenchement du plan de continuité (phase opérationnelle) à 16 H, jour J
 - Reprise des activités à 9 h 30 jour J+1

Phases du plan de continuité en cas de délestage électrique

- Phase 1 à J-3 : activation de la cellule de crise, pré information des personnes susceptibles d'intervenir pour la sécurisation de la phase 2
- Phase 2 de J-1 18 h à la reprise (cf. diapositive précédente) :
 - information de tous sur la mise en œuvre, sur les horaires de fermeture et de reprise d'activité
 - mobilisation des acteurs pour la mise en sécurité : gardiennage, extinction des matériels techniques
 - contrôle de la sûreté pendant la phase de délestage
 - remise en route des serveurs et matériels techniques, contrôle des organes de sécurité avant la reprise

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le plan de délestage.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Monsieur le Président laisse la parole à madame la directrice du service commun de la documentation. Elle présente au conseil des modifications mineures sur les règles électorales qui gouvernent l'élection des représentants du personnel au conseil documentaire.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les modifications du règlement.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

DON AU SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION

Monsieur le Président laisse la parole à madame la directrice du service commun de la documentation. Elle demande au conseil de bien vouloir accepter un don d'une collection d'un historien, monsieur Jean-Yves CAMUS.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix le don et la convention s'y rapportant.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

MODIFICATION PARCOURS BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE « INFORMATIQUE »

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur Simon ENJALBERT qui présente la modification suivante :

Parcours A (initial, maintenu)

Réalisation d'applications : conception, développement, validation

Parcours B (demande ouverture)

Déploiement d'applications communicantes et sécurisées

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la modification du parcours.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

MODIFICATION PARCOURS BACHELOR UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE « GÉNIE ÉLECTRIQUE »

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur Simon ENJALBERT qui présente la modification suivante :

Parcours ALL : Automatismes et Informatique industrielle (maintenu)

Parcours EME : Électricité et Maîtrise de l'Énergie (demande ouverture)

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix la modification du parcours.

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

CAPACITÉS D'ACCUEIL LICENCE 2023

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Vice-président du conseil de la formation qui présente les capacités d'accueil pour la rentrée 2023.

PARCOURSUP RENTREE 2023

LICENCES - Humanités		SESSION PARCOURSUP 2022		SESSION PARCOURSUP 2023			
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022	CAL PARCOURSUP rentrée 2023	CAL TOTALE rentrée 2023		
L I C E N C E	Arts	Arts plastiques	120	135	120	135	
		Arts numériques	30	30	30	30	
	Langues étrangères appliquées	Anglais-Allemand	50	50	50	50	
		Anglais-Espagnol	120	120	120	120	
	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Espagnol : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	70	70	70	70	
		Anglais : Langue, Littérature et Civilisation Étrangère	200	200	200	200	
	Lettres	Lettres, Arts, Humanités	120	120	120	120	
		Lettres, Langues, Traduction	60	60	60	60	
	Administration économique et sociale	Administration économique et sociale	200	200	200	200	
	Economie	(vide)	85	85	85	85	
	Sciences sociales	Histoire - Géographie	160	160	160	160	
		Sciences de la société					
		Histoire-Archéologie-Patrimoine-Environnement (Cambrai)	50	50	50	50	
	Droit	Droit	330	330	330	330	
		Droit - LAS (Repeintes)	45	45	45	45	
		Droit-Langue	75	75	75	75	
	Gestion	Gestion	180	200	180	200	
		Gestion - LAS	25	25	25	25	
	TOTAL Licences - Humanité		1920	1955	1920	1955	
	LICENCES - Sciences et Technologies		SESSION PARCOURSUP 2022		SESSION PARCOURSUP 2023		
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022	CAL PARCOURSUP rentrée 2023	CAL TOTALE rentrée 2023		
L I C E N C E	Génie civil	Génie Civil, Architectural et Urbain	40	50	40	50	
	Informatique	(vide)	70	100	70	100	
	Mathématiques	(vide)	70	70	70	70	
	Physique, chimie	(vide)	70	70	70	70	
	Portail Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Portail L1 STAPS	392	515	392	515	
		STAPS - LAS (Repeintes)	40	40	40	40	
	Sciences et technologies	Audiovisuel et Médias Numériques	48	55	48	55	
	Sciences pour l'ingénieur	Génie Electrique Informatique Industrielle	35	35	35	35	
		Ingénierie Mécanique	35	35	35	35	
	Sciences de la vie	Biotechnologies et Agroalimentaire (Cambrai)	50	50	50	50	
		Biotechnologies et Agroalimentaire (Cambrai) LAS	40	40	40	40	
	Pluridisciplinaire	L3P	25	25	25	25	
		L3P LAS	15	15	15	15	
	TOTAL Licences - Sciences et Technologies		930	1100	930	1100	
	DEUST		SESSION PARCOURSUP 2022		SESSION PARCOURSUP 2023		
	Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022	CAL PARCOURSUP rentrée 2023	CAL TOTALE rentrée 2023	
	DEUST	Assistant juridique	/	30	30	30	30
		Bâtiment et construction	/	35	35	35	35
		Informatique d'Organisation des systèmes d'information	/	35	35	0	0
		Métiers de la cohésion sociale	/	30	30	30	30
TOTAL DEUST			130	130	95	95	
BUT		SESSION PARCOURSUP 2022		SESSION PARCOURSUP 2023			
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022	CAL PARCOURSUP rentrée 2023	CAL TOTALE rentrée 2023		
BUT	Génie électrique et informatique industrielle		78	78	78	78	
	Génie électrique et informatique industrielle FA		26	26	26	26	
	Génie industriel et maintenance		65	65	65	65	
	Génie industriel et maintenance FA		26	26	26	26	
	Génie mécanique et productique		91	98	91	98	
	Génie mécanique et productique FA		26	26	26	26	
	Gestion des entreprises et des administrations		168	168	168	168	
	Gestion des entreprises et des administrations FA		26	26	26	26	
	Techniques de commercialisation (Valenciennes)		162	168	162	168	
	Techniques de commercialisation (Valenciennes) FA		26	26	26	26	
	Informatique		84	84	84	84	
	Mesures physiques		39	39	39	39	
	Qualité, logistique industrielle et organisation		35	39	35	39	
	Qualité, logistique industrielle et organisation FA		13	13	13	13	
	Techniques de commercialisation (Cambrai)		124	124	124	124	
	Techniques de commercialisation (Cambrai) FA		18	18	18	18	
TOTAL DUT		1007	1024	1007	1024		
CPES		SESSION PARCOURSUP 2022		SESSION PARCOURSUP 2023			
Mention	Parcours	CAL PARCOURSUP rentrée 2022	CAL TOTALE rentrée 2022	CAL PARCOURSUP rentrée 2023	CAL TOTALE rentrée 2023		
CPES	Sciences et humanités	Humanités	25	25	25	25	
		Sciences	25	25	25	25	
TOTAL CPES		50	50	50	50		
		4037	4259	4002	4224		

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les capacités d'accueil 2023.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

CRITÈRES D'EXAMENS DES VŒUX 2023

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Vice-président du conseil de la formation qui présente les critères détaillés par formation pour la rentrée 2023.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les critères d'examen des vœux 2023.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

CAPACITÉS D'ACCUEIL EN MASTER 2023

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Vice-président du conseil de la formation qui présente les capacités d'accueil via la plateforme « mon master » pour la rentrée 2023. Il précise que cette procédure est nouvelle.

ISH



		2022/2023		2023/2024						
Mention	Parcours	CAL globale 2022	CAL globale 2023 (TOU : F, FA, FC, CPRO), RE, redoublants, réorientation, internationaux)	COL (Capacité offerte limitée) = nb de places offertes dans TMM2 (hors FC, redoublants, Etudes en France qui passeront par ecandidat)	Est-ce que l'EPE procède au recrutement?	Quel EPSCP procède au recrutement?	Modalités de recrutement	Mention de licences conseillées		
UA DAP	Administration publique	/	120	120	90	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Toutes mentions de licences	
	Droit de l'immobilier	/	50	50	45	OUI	UPHF	Dossier	Droit	
	Droit des affaires	Juriste d'entreprise (ex/ Droit des transports)	/	30	30	25	OUI	UPHF	Dossier	Droit
		Contrats d'affaires (partenariat avec Skama)	/	30	30	/	NON	skama	Dossier Concours	Economie Droit
		Droit social	/	30	30	25	OUI	UPHF	Dossier	Droit, AES
		Contract manager	/							
	Droit comptable et financier	/								
	Droit public	/	30	30	25	OUI	UPHF	Dossier	Droit	
Justice, procès et procédures	/	50	40	35	OUI	UPHF	Dossier	Droit		
UE EHGS	GESTION DES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL	DEVELOPPEMENT LOCAL ET ECONOMIE SOUDAIRE	35	35	30	OUI	UPHF	Dossier + entretien	Administration économique et sociale Sciences sociales sociologie science politique histoire géographie et aménagement Economie et gestion Economie Gestion Droit	
		Mobilités Environnement et Tourisme (MEET) (HOLET)	30	30	25	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Economie Administration économique et sociale Economie et gestion Géographie et aménagement	
		Patrimoine et Ressources Territoriales (PRT)	25	25	20	OUI	UPHF	Dossier	Histoire Géographie et aménagement Humanités	
		Tiers Lieux et Dynamiques Territoriales - FC (M2 uniquement)								
	GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT	/	7	7	5	OUI	UPHF	Dossier	Géographie et aménagement Sciences sociales Humanités	
Histoire	Histoire et Valorisation Culturelle à l'International	30	30	25	OUI	UPHF	Dossier	Arts Histoire Géographie Humanités Information-communication Langues étrangères appliquées (LEA) Langues et Civilisations Régionales (LLCER) Lettres Sciences de l'Homme Anthropologie Sciences Sociales		
	Histoire, Médias et Médiations (H2M)	25	25	20	OUI	UPHF	Dossier	Arts Histoire Géographie Humanités Information-communication Sciences Sociales Langues étrangères appliquées (LEA) Littératures et Civilisations Régionales (LLCER) Lettres Sciences de l'Homme Anthropologie		
UA LIA	Management et commerce international	/	38	38	30	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Langues étrangères appliquées, gestion, administration économique et sociale, droit, LLCER	
	Humanités Numériques	/	60	60	50	OUI	UPHF	Dossier Entretien	toutes mentions de licence	
	Arts, Lettres et civilisation	Ecritures créatives et recherche	43	35	30	OUI	UPHF	Dossier et entretien	Humanités, Sciences du langage, Arts, Lettres, Langues, LLCER, Lettres et langues	
		Traductologie	43	43	40	OUI	UPHF	Dossier	LLCER (Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales), LEA (Langues étrangères Appliquées)	
		Agrégation Interne Lettres modernes (M2 entrée 2020)								
	Création numérique	Design Graphique et d'interaction (DGI)	24	24	20	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Arts, Arts plastiques, Arts du spectacle, Sciences sanitaires et sociales, Humanités, Information-communication, Sciences et technologies, Sciences pour l'ingénieur.	
		Design Informationnel et Journalisme Transmédia (DJT)	24	24	16	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Arts, Arts plastiques, Arts numériques, Géo et aménagement, Histoire, Humanités, Information-communication, Lettres, Lettres langues, Informatique, Philosophie, LLCER, Sciences sociales, Science politique, Sciences et technologies, Sciences pour l'ingénieur, Sociologie.	
Arts	Études curatoriales en relation avec le champ artistique contemporain	40	40	35	OUI	UPHF	Dossier	Arts, Arts Plastiques, histoire de l'art et archéologie		
UA IAE	Comptabilité - contrôle - audit	/	45	45	45	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Gestion Economie et gestion	
	Gestion de patrimoine	/	30	30	27	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Gestion Economie et gestion Economie Droit	
	Contrôle de gestion et audit organisationnel	/	30	30	27	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Gestion Economie et gestion	
	Entreprenariat et management de projets	Management Digital et Projet Entrepreneurial	50	35	30	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Gestion Economie et gestion Administration économique et sociale Droit	
		Marketing digital			25	20	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Gestion Economie et gestion Administration économique et sociale Droit
	Gestion des ressources humaines	/	35	30	25	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Gestion Economie Droit Sociologie Psychologie	
	Management et administration des entreprises	MANAGEMENT (M2)								
MANAGEMENT DES UNITES ET DES EQUIPES EN STRUCTURE DE SANTE (M2)		35								



		2022/2023		2023/2024				
Mention	Parcours	CAL globale 2022	CAL globale 2023 (TOUT : F, FA, FC, CPRO, RE, redoublants, réorientation, internationaux)	COL (Capacité offerte limitée) = nb de places offertes dans TMM2 (hors FC, redoublants, Etudiés en France et réorientation qui passeront par ecandidat)	Est-ce que l'EPE procède au recrutement?	Quel EPSCP procède au recrutement?	Modalités de recrutement	Mention de licences conseillées
Energie	TRANSPORT ET ENERGIE	25	25	0	OUI	INSA	Dossier	Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur Mécanique Electronique, énergie électrique, automatique
Génie civil	GENIE CIVIL ARCHITECTURAL ET URBAIN	60	60	48	OUI	INSA	Dossier	Génie civil
	INGENIERIE NUMERIQUE COLLABORATIVE POUR LA CONSTRUCTION	30	30	26	OUI	INSA	Dossier	Génie civil
Gestion de production, logistique, achats	E-LOGISTIQUE	48	48	38	OUI	INSA	Dossier	Mathématiques Informatique
Informatique	Technologies Nouvelles des Systèmes d'Information & Décisionnels (TNSID)	24	24	19	OUI	INSA	Dossier	Informatique
Nutrition et sciences des aliments	MAITRISE DE LA QUALITE ET DES RISQUES POUR LES BONNES PRATIQUES DE FABRICATION EN INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE	30	30	26	OUI	UPHF	Dossier Entretien	Sciences de la vie Sciences de la vie et de la Terre Sciences pour l'ingénieur Sciences pour la santé
Qualité, hygiène, sécurité	/	60	60	42	OUI	INSA	Dossier Entretien	Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur Sciences pour la santé Sciences et techniques des activités physiques et sportives Physique Chimie
Réseaux et télécommunication	CYBER-DEFENSE ET SECURITE DE L'INFORMATION	48	48	38	OUI	INSA	Dossier	Electronique, énergie électrique, automatique Informatique Mathématiques
Sciences et génie des matériaux	INGENIERIE DE LA CHIMIE ET DES MATERIAUX	48	48	33	OUI	INSA	Dossier	Chimie Physique, chimie
	MATERIAUX, CONTROLE ET SECURITE	24	24	17	OUI	INSA	Dossier	Physique, chimie Chimie Sciences pour l'ingénieur Sciences et technologies
STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Conception de Produits et de Services (CPS)	24	24	17	OUI	INSA	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences pour l'ingénieur
	Sciences du Sport et de l'Activité Physique (SSAP)	35	35	30	OUI	INSA	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences pour l'ingénieur
	Mesure et Modélisation du Mouvement Humain (MMH)	24	24	0	OUI	INSA	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives Sciences pour l'ingénieur
	Professions de l'Education Physique et des Sports (PEPS)	25	25	20	OUI	INSA	Dossier	Sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité ; Sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé.
Transport, mobilité, réseaux	INGENIERIE MECANIQUE - CONCEPTION ET CALCULS MECANQUES ASSISTES PAR ORDINATEUR	24	24	17	OUI	INSA	Dossier Entretien	Sciences pour l'ingénieur Mécanique Mathématiques Physique
Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux	Ingénierie des Systèmes Images et Sons	24	24	17	OUI	INSA	Dossier Entretien	Sciences et technologies Sciences pour l'ingénieur Informatique Electronique, énergie électrique, automatique
	Productions	24	24	17	OUI	INSA	Dossier Entretien	Sciences et technologies Information-communication Arts Humanités
	Postproduction	24	24	17	OUI	INSA	Dossier Entretien	Sciences et technologies Informatique Information-communication Arts Humanités

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les capacités d'accueil en master en 2023.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

CRITÈRES D'EXAMEN DES VŒUX 2023

Monsieur le Président laisse la parole à monsieur le Vice-président du conseil de la formation qui présente les critères détaillés par formation de master pour la rentrée 2023.

Décision

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les critères d'examen des vœux de master 2023.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

ACCORD EUROPÉEN SUR L'ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le Vice-Président du Conseil de la Recherche qui présente l'accord Européen sur l'évaluation de la Recherche.

Décision

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité des voix l'accord européen sur l'évaluation de la recherche.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

COMPTE RENDU DES ACTES PRIS PAR LE PRÉSIDENT

Monsieur le Président donne la parole à monsieur le responsable du service juridique. Il présente pour information la liste des tarifs, contrats et conventions que le président a conclu en application de la délégation de pouvoir consentie par le conseil.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président remercie l'ensemble des membres et lève la séance à 18h40.

Le 6 février 2023

Le Président de l'Université,

Professeur Abdelhakim ARTIBA